

Le Maire,

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 24/3

❖ **Maison de santé :**

Après 6 mois de démarches administratives pour l'acquisition du bien immobilier, le choix d'un Maître d'œuvre, l'obtention du Permis de Construire et le lancement d'un appel d'offres, nous avons eu l'agréable surprise d'enregistrer un coût du marché des travaux de 298 000€ HT pour un estimatif de 325 000€ HT.

Mais déjà quelques « nécessités » nous ont imposé d'accepter des avenants, dont un désamiantage non prévu puisqu'un certificat d'absence d'amiante avait été fourni lors de l'acquisition du bâtiment !

Malgré ces aléas, et la période estivale, le planning a été peu modifié, la réception définitive des travaux devant avoir lieu fin janvier 2020.

Je précise par ailleurs que nous avons enregistré avec satisfaction l'attribution des subventions du Conseil Départemental (34 500€ + 140 000€) et Conseil Régional (50 000€).

❖ **Maisons Fleuries :**

La Commission Communale a parcouru le village le 26 juillet dernier. Comme l'an passé la canicule a entraîné une dégradation prématurée des plantations.

La Commission a estimé devoir récompenser plus particulièrement, les fleurissements ci-après :

- 1^{er} Prix : Martine BISCHOFF
- 2^{ème} Prix : Jérôme SCHORR
- 3^{ème} Prix : Charlotte SCHMITT

Le palmarès complet sera publié ultérieurement et la petite cérémonie de remise des prix sera programmée au printemps prochain.

❖ **Rentrée Scolaire :**

La rentrée des élèves s'est déroulée très convenablement le 2 septembre dernier.

Cette année encore les 4 classes de notre école ont été maintenues.

Ce ne sera plus le cas l'an prochain, puisqu'un accord entre les collectivités de Montreux-Vieux et Chavannes-sur-l'Étang a été accepté par l'Inspection Académique du Haut-Rhin.

En effet, à la rentrée 2020 les écoles de nos deux villages devraient être regroupées, les deux sites étant, bien entendu, préservés.

Par ailleurs, je précise que, comme les années précédentes, la Commune prend en charge les fournitures scolaires, ainsi que les sorties à la piscine de Delle.

❖ **Eau Potable :**

Comme l'an dernier, en raison d'une nouvelle canicule début juillet, le Préfet du Haut-Rhin a décidé, par arrêté du 12 juillet 2019, d'instaurer des mesures de restriction d'usage de l'eau jusqu'au 15 octobre prochain.

Cet arrêté peut être consulté en Mairie.

❖ Rénovation de la Salle des Fêtes :

Des travaux importants vont se succéder, en cet automne, à la Salle des Fêtes.

- La chaufferie, défaillante à plusieurs reprises ces derniers temps, est actuellement en rénovation. Quelques équipements annexes seront mis en conformité par la même occasion (Entr. GRETER)
- Fin septembre, afin d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment, les huisseries seront remplacées par des fenêtres à double vitrage (Entr. WEHR)
- Courant octobre enfin, les peintures et enduits extérieurs seront rénovés (Entr. MAMBRÉ)

Toutes ces opérations entraîneront naturellement quelques gênes aux utilisateurs, mais pas d'arrêt des activités.

❖ Travaux :

Divers travaux ont été engagés récemment afin d'améliorer et/ou de compléter certains équipements du village.

- Voirie : les rues des Près et Bellevue ont été aménagées par la pose d'enrobés.
- Stade de foot-ball : un garage permettant d'accueillir tous les équipements concourant à l'entretien du stade vient d'être installé.
- Cimetière : le caveau communal sera rénové et ouvert pour la Toussaint.

❖ Multimédia :

La formation à l'utilisation des tablettes proposée l'an dernier aux seniors a connu un réel succès.

Nous allons renouveler cette offre informatique dans les prochaines semaines.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en Mairie.

❖ Vie associative :

L'association « La Boule Montreusienne » organise l'inauguration de ses installations sportives, situées rue des Près, à proximité des tennis,

le Vendredi 13 septembre 2019, à 11 heures.

Cette cérémonie sera honorée par la présence effective de Monsieur Joseph Cantarelli, Président de la fédération française de pétanque et de jeu provençal.

❖ Bruits de voisinage :

Une nouvelle fois je me vois contraint de rappeler que toute nuisance sonore après 22h s'apparente à du tapage nocturne, et est donc répréhensible par les brigades vertes (03.89.08.00.71) et les gendarmes (03.89.25.04.09).

Par ailleurs, il me semble raisonnable d'éviter l'usage des tondeuses, tronçonneuses et, autres appareils bruyants aux heures de repas et les dimanches et jours fériés.

❖ Propreté des trottoirs et des espaces verts :

De trop nombreux propriétaires de chiens promènent leurs animaux dans le village sans se soucier de respecter la propreté des trottoirs et des espaces verts.

Je vous rappelle que des sacs de récupération des déjections canines sont mis gratuitement à votre disposition en Mairie.